

Lundi 23 juin 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 23 juin 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Monsieur les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont absents Messieurs Francis Ouellet et François Gagné-Bérubé, conseillers.

Est aussi présente Madame Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et assistante-greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-06-262

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux tenue le 17 juin 2025.
4. Adoption du Règlement numéro 415-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
5. Avis de motion du Règlement numéro 416-2025 créant la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal.
6. Dépôt du projet de règlement numéro 416-2025 créant la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal.
7. Absence de Monsieur François Gagné-Bérubé aux séances du conseil.
8. Octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux.
9. Octroi d'un contrat de tonte de gazon des propriétés de la Ville pour les années 2025 à 2028.
10. Période de questions.
11. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-06-263

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX TENUE LE 17 JUIN 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux tenue le 17 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe

2025-06-264

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'opération diverses de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal, lequel a été modifié par le règlement numéro 414-2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement des annexes C et D faisant partie de ce règlement, afin de modifier certains tarifs y apparaissant ou d'en ajouter de nouveaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 415-2025, la greffière adjointe et l'assistante-greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le Règlement numéro 415-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-06-265

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2025 CRÉANT LA COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 416-2025 créant la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal.

Rémi Pelletier, conseiller

2025-06-266

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2025 CRÉANT LA COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller, procède au dépôt du projet de règlement numéro 416-2025 créant la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal.

2025-06-267

ABSENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS GAGNÉ-BÉRUBÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL.

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller d'assister aux séances du conseil pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT que son absence aux séances du conseil ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de décréter que le défaut de Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours et plus consécutifs n'entraînera pas la fin de son mandat comme membre du conseil;
- de décréter que la présente résolution aura effet jusqu'au 3 septembre 2025 et qu'une révision de la situation de Monsieur Gagné-Bérubé sera effectuée dans le cas où il ne pourrait assister aux séances du conseil au-delà de la date fixée par la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-06-268

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en mai 2025 pour l'octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Madame Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe, pour Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 17 juin 2025 d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Scellant Jirico inc. au montant de 138 585,11 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée à Pavage Scellant Jirico inc. au montant de 138 585,11 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis d'appel d'offres et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe

2025-06-269

OCTROI D'UN CONTRAT DE TONTE DE GAZON DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2025 À 2028.

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de travaux de tonte de gazon à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour les années 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par le Service des travaux publics auprès de 9430-0506 Québec inc. (Maxmar) pour les travaux de tonte de gazon des propriétés de la Ville pour les années 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 10 juin 2025 d'accorder le contrat à 9430-0506 Québec inc. (Maxmar) pour les travaux de tonte de gazon sur les propriétés de la Ville pour les années 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré à 9430-0506 Québec inc. (Maxmar), tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale par intérim datée du 19 juin 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le projet de contrat à intervenir avec 9430-0506 Québec inc. soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat à intervenir entre la Ville et 9430-0506 Québec inc. (Maxmar) pour les travaux de tonte de gazon des propriétés de la Ville pour les années 2025 à 2028 au montant de 66 789,81 \$ incluant les taxes et de mandater madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe

2025-06-270

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard pose une question sur le règlement de la commission des finances. En quoi trois élus, qui ont déjà toute l'information financière nécessaire, pourront-ils assurer un suivi plus serré des finances?

2025-06-271

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 18.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière